

**Demande d'intervention : Liste des sujets**

**Nom de la personne intéressée :** Rio Tinto Alcan inc.

**Numéro du dossier :** R-4152-2021

**1. Sujet : Phase 1 – Détermination des obligations, rôles et responsabilités respectifs des entités fonctionnelles visées**

**Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

La norme CIP-012-1 a une portée très générale qui ne permet pas aux entités fonctionnelles visées de déterminer l'envergure du travail requis pour se conformer à la norme.

Avant de procéder à l'adoption de cette norme, il est essentiel pour la Régie de l'énergie (la « **Régie** »), dans le cadre d'une première phase, de bien encadrer les responsabilités, les rôles et les obligations auxquels les entités fonctionnelles visées seront assujetties.

Ce travail permettra aux entités fonctionnelles de soumettre toute l'information requise pour atteindre les objectifs visés (voir ci-dessous).

**Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

Les objectifs visés par cette Phase 1 sont de déterminer :

- (a) les obligations, rôles et responsabilités respectifs des entités fonctionnelles visées relativement aux systèmes de communication des données qui pourront être requis, déployés et utilisés entre les *centres de contrôle* pour se conformer à la norme;
- (b) les mesures, tant physiques qu'électroniques, qui devront être mises en œuvre par les entités fonctionnelles qui détiennent ou exploitent un *centre de contrôle* pour se conformer à la norme;

**Demande d'intervention : Liste des sujets**

- (c) les moyens et mesures, tant physiques qu'électroniques, qui devront être mis en œuvre par les entités fonctionnelles visées pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données lorsqu'elles sont communiquées entre les *centres de contrôle*, notamment entre le CCR-RTA et le CCR-GTÉ;
- (d) l'envergure du travail qui sera requis par chacune des entités fonctionnelles visées pour se conformer à la norme; et
- (e) les coûts de conformité à cette norme et ses impacts pour chacune des entités fonctionnelles visées.

**Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

RTA propose à la Régie de former un groupe de travail composé des représentants du *coordonnateur de la fiabilité* (RC), du *responsable de l'équilibrage* (BA), de l'*exploitant du réseau* (TOP), de la Régie et des autres entités fonctionnelles visées pour obtenir toute l'information nécessaire à une compréhension complète et exhaustive de ces enjeux.

**S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**

La Régie pourrait déterminer un agenda de travail et un échéancier avec tous les participants. Plusieurs séances pourraient être organisées pour atteindre les objectifs recherchés.

Les participants au groupe de travail pourraient être appelés à souscrire à des engagements.

**Demande d'intervention : Liste des sujets**

**2. Sujet : Phase 2 – Période de négociation d'un protocole d'entente entre les entités fonctionnelles visées**

**Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

Aux termes de la Phase 1, les entités fonctionnelles visées devraient avoir en leur possession toute l'information disponible pour leur permettre d'encadrer, dans un protocole d'entente, leurs obligations, rôles et responsabilités respectifs relativement aux systèmes de communication des données qui pourront être requis, déployés et utilisés entre les centres de contrôle, notamment entre le CCR-RTA et le CCR-GTÉ, pour se conformer à la norme.

**Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

Aux termes de la Phase 1, la Régie pourrait déterminer une période de temps pendant laquelle les entités fonctionnelles visées seraient appelées à négocier un protocole d'entente.

Cette période de temps pourrait être prolongée sur demande de la part des entités fonctionnelles visées.

La conclusion de protocoles d'entente permettrait aux entités fonctionnelles visées d'élaborer et de mettre en œuvre, après l'adoption de la norme, un ou des plans documentés visant à atténuer les risques découlant d'une divulgation non autorisée (confidentialité) et d'une modification non autorisée (intégrité) des données pendant leur transmission entre des centres de contrôle visés, notamment entre le CCR-RTA et le CCR-GTÉ.

**Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

Non applicable

**S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**

La Régie pourrait se réserver le droit d'appeler les entités fonctionnelles visées à des rencontres d'information afin de faire état de l'avancement des négociations et des enjeux.

**Demande d'intervention : Liste des sujets**

**3. Sujet : Phase 3 – Demande d'adoption de la norme CIP-012-1**

**Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

Les travaux réalisés par les entités fonctionnelles visées aux termes des Phases 1 et 2 devraient, en principe, permettre à la Régie de procéder à l'adoption de la norme CIP-012-1 en tenant compte des protocoles d'entente intervenus entre les entités fonctionnelles visées et de toute autre demande visant à intégrer, si requis, des dispositions particulières à l'Annexe Québec de la norme CIP-012-1.

**Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

Il est prématuré à ce stade-ci de proposer des conclusions ou de formuler des recommandations à la Régie.

**Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

À la fin de la période de temps qui serait accordée par la Régie pour permettre aux entités fonctionnelles visées de négocier un protocole d'entente (Phase 2), la Régie pourrait convoquer les participants à une rencontre préparatoire afin de déterminer les questions d'ordre procédural menant à l'adoption de la norme CIP-012-1, incluant le dépôt d'un budget de participation révisé.

**S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**

Voir commentaires ci-dessus.